



CHARTRE

La version allemande du présent document fait foi. Les versions traduites n'ont qu'une valeur informative.

La charte définit les principes fondamentaux d'EcoHub, que tous les utilisateurs doivent respecter. La charte contient des règles contraignantes pour tous et prime sur les règlements et les contrats. Les règles de la charte constituent le fondement d'EcoHub et ne doivent être ni modifiées ni enfreintes. La charte est rédigée sous réserve de dispositions légales et réglementaires impératives, qui prévalent dans la mesure où ces dispositions prévoient des exigences plus strictes ou différentes de celles de la charte.

Au sens de la présente charte, on entend par «communauté» la communauté IG B2B. Les espaces communautaires sont organisés par IG B2B; EcoHub SA les soutient dans le cadre de son rôle d'exploitante d'EcoHub.

Article 1 Egalité des chances et de traitement

Toutes les personnes participantes bénéficient de conditions équitables et transparentes. La participation ainsi que l'offre et l'utilisation des services se font selon des critères et exigences transparents et publiés. Toute discrimination ou tout traitement de faveur à l'égard de certains participants ou participantes, qui ne serait pas justifié par des motifs objectifs, est exclu. Certaines restrictions fondées sur des raisons objectives restent possibles, notamment pour des raisons de sécurité de l'information, de protection des données ou en raison de dispositions légales ou réglementaires contraignantes.

Article 2 Equité et courtoisie

Les personnes participantes font preuve de courtoisie, respect et équité dans leurs rencontres. Les différents avis et opinions sont respectés. Le Code de conduite d'EcoHub s'applique aux interventions sur la plateforme et les supports communautaires; les infractions peuvent être sanctionnées.

Article 3 Ouverture

EcoHub est fondamentalement ouvert à tous les acteurs du marché qui remplissent les conditions de participation et satisfont aux exigences de qualité, de sécurité et de protection des données. L'accès peut être refusé, restreint ou retiré si les conditions ne sont pas (ou plus) remplies ou si cela est nécessaire pour protéger la plateforme, protéger les participants et participantes ou assurer la conformité avec des prescriptions légales/réglementaires.



Article 4 Transparence

EcoHub est transparent en ce qui concerne les conditions de participation, la certification et l'utilisation des services, les coûts d'utilisation ainsi que les fondamentaux techniques de l'intégration et de la mise à disposition de services. La transparence est assurée dans le respect de la protection des données, de la confidentialité, des intérêts de sécurité ainsi que des secrets d'affaires légitimes des participants et participantes.

Article 5 Qualité

Tous les services proposés sur la plateforme suivent un processus de certification visant les éléments non fonctionnels de la solution proposée, ainsi qu'une certification technique par EcoHub SA. Ces certifications garantissent que les services répondent aux exigences d'EcoHub en matière de qualité, de sécurité et de protection des données. Le périmètre et les détails des exigences, des examens, des recertifications et des mesures à prendre en cas de non-conformité sont consignés dans la documentation de certification et de service, qui a valeur contraignante.

Article 6 Echange

IG B2B favorise l'échange d'expériences au sein de la communauté IG B2B en proposant des espaces appropriés (par exemple, des forums en ligne, des événements, des groupes de travail et d'autres activités). EcoHub SA soutient ces activités dans le cadre de son rôle d'exploitante d'EcoHub, autant que possible, sur les plans organisationnel et/ou technique.

La participation aux espaces communautaires est volontaire et réservée aux membres d'IG B2B. Le Code de conduite d'EcoHub et les règles applicables d'IG B2B régissent le comportement adopté dans les espaces communautaires. Les infractions peuvent entraîner des mesures allant jusqu'au retrait de l'accès.